

## Tarifs du Crématorium

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur** : Le contrat de délégation de service public pour la gestion du Crématorium prévoit une actualisation annuelle des tarifs, soit pour la première fois au 1<sup>er</sup> février 2004.

La nouvelle tarification proposée par la Société OGF qui exploite le Crématorium a été calculée en fonction de la formule de révision qui figure en annexe II du contrat de délégation de service public.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les tarifs suivants qui seront appliqués jusqu'au 31 janvier 2005.

**Proposition de tarification du crématorium du 1 février 2004 au 31 janvier 2005**

	Tarifs 2003			Proposition tarifs 2004			Variation en %
	Tarif HT	TVA 19,6 %	Tarif TTC	Tarif HT	TVA 19,6 %	Tarif TTC	
<b>Crémation</b>							
cercueil adulte	317,73 €	62,27 €	380,00 €	320,08 €	62,74 €	382,82 €	0,74
cercueil enfant (1 à 12 ans)	158,86 €	31,14 €	190,00 €	160,04 €	31,37 €	191,41 €	0,74
cercueil enfant (moins d'un an)	79,43 €	15,47 €	95,00 €	80,02 €	15,68 €	95,70 €	0,74
<b>Crémation d'un cercueil après exhumation</b>							
moins de 5 ans après inhumation	317,73 €	62,27 €	380,00 €	320,08 €	62,74 €	382,82 €	0,74
plus de 5 ans après inhumation	158,86 €	31,14 €	190,00 €	160,04 €	31,37 €	191,41 €	0,74
<b>Crémation de pièces anatomiques</b>							
containeur de 60 kg et 200 l maximum	317,73 €	62,27 €	380,00 €	320,08 €	62,74 €	382,82 €	0,74
containeur de 30 kg et 100 l maximum	158,86 €	31,14 €	190,00 €	160,04 €	31,37 €	191,41 €	0,74
<b>Dépôt des cendres de pièces anatomiques et restes d'exhumation au cimetière</b>	29,26 €	5,74 €	35,00 €	29,48 €	5,78 €	35,26 €	0,74
<b>Urne cinéraire</b>	25,08 €	4,92 €	30,00 €	25,27 €	4,95 €	30,22 €	0,73
<b>Dépôt provisoire de l'urne</b> (forfait mensuel au-delà du premier mois)	15,05 €	2,95 €	18,00 €	15,16 €	2,97 €	18,13 €	0,72
<b>Location salle de cérémonie</b>	54,35 €	10,65 €	65,00 €	54,75 €	10,73 €	65,48 €	0,74
<b>Supplément salle de cérémonie pour une cérémonie personnalisée</b>	29,26 €	5,74 €	35,00 €	29,48 €	5,78 €	35,26 €	0,74

Sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. DAHOUÏ, Mme CHAUVET, Mme FALCINELLA, Mme BULTOT et Mme ROPERS n'ayant pas pris part au vote) en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 27 janvier 2004.*